

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2016

#### **DEBUT DE SEANCE : 20 heures 30**

Présents : MM Colette Dauzet, Maryline Delmas, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Patricia Masson, Anthony Mercier, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre.

Absente : Elise Ducher

Représentés : Christiane Chanut-Rigaudière par Maryline Delmas, Guy Chevalier par Anthony Mercier

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fraysse

#### **Délibérations du conseil:**

##### **Agenda d'Accessibilité programmée**

Madame le Maire expose au Conseil que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et de chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissement Recevant du Public soient accessibles.

Les gestionnaires d'établissements recevant du public qui ne sont pas accessibles au 1er janvier 2015 doivent s'engager à réaliser les aménagements nécessaires et à les financer dans un délai déterminé en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Madame le Maire rappelle qu'une étude avait été diligentée en 2010 par la Communauté de Communes du Pays de Salers qui a servi de base à cet agenda.

Le précédent dossier n'ayant pas été validé par les services de l'Etat, un nouvel Agenda d'Accessibilité Programmée a été établi en tenant compte des prescriptions demandées.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les bâtiments communaux recevant du public prévoyant la réalisation des travaux jusqu'en 2021 pour un montant total HT de 20 380 € ;
- autorise Madame le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

##### **Ecole numérique**

Suite à l'étude réalisée pour l'installation d'un réseau pour l'application de l'école numérique, le coût estimé pour celui-ci est d'environ 4 000 €, l'acquisition de 6 tablettes sera d'environ 2 400 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce projet.

### Subvention voyage scolaire

Le conseil municipal est informé qu'une demande de subvention complémentaire a été demandée par le RPI afin de participer au financement du voyage scolaire de 5 jours à Taussat.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, accepte de verser 70 € par enfant ayant participé soit 10 enfants (700 €).

### Subvention Amicale des Résidents de la Maison de Retraite de Salers

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'amicale des résidents de la maison de retraite de Salers.

Cette association a un projet culinaire avec la création d'un atelier cuisine. Six personnes originaires de Saint Bonnet de Salers sont résidents de la maison de retraite.

Après délibération, il est décidé de verser une participation de 150 € par 5 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre.

### Demande de subvention de l'Ecole Saint Joseph

Après lecture du courrier de l'Ecole Saint Joseph de Saint Martin Valmeroux qui sollicite une subvention pour le voyage scolaire d'une enfant de la commune scolarisée dans cet établissement, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse toute participation estimant que cette élève devrait être scolarisée sur le RPI.

### Schéma départemental de coopération intercommunale

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté n° 2016-615 du 8 juin 2016 de Monsieur le Préfet du Cantal portant un projet de fusion de la Communauté de Communes du Pays de Salers et de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac. Le conseil municipal a un délai de 75 jours pour se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal émet le vote suivant :

3 voix pour la validation du projet de schéma de coopération intercommunale avec la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Salers avec celle du Pays de Mauriac, 1 voix contre et 6 abstentions, l'assemblée souligne le manque d'éléments financiers et fiscaux entre autres nécessaires à leur décision.

### Demande de Madame Quintard

Madame le Maire communique au conseil municipal le courrier de Madame Quintard Delphine qui souhaite faire construire une maison d'habitation sur son terrain à Embrouzellou.

Madame le Maire rappelle qu'une demande similaire a fait l'objet d'un refus de la DDT, la loi Montagne s'appliquant sur notre commune, les habitations ne peuvent être réalisées qu'en continuité d'un groupe de maisons.

Un courrier sera adressé à Madame Quintard pour lui proposer de déposer un certificat d'urbanisme opérationnel afin d'obtenir une réponse de la DDT pour ce cas particulier.

Le conseil municipal quant à lui, à l'unanimité, n'est pas défavorable à la construction d'une maison d'habitation à cet endroit mais n'est pas décisionnaire.

## Questions diverses

### Vente de terrain au bourg

Madame le Maire informe le conseil que le bornage du terrain vendu à Mr Didier Chauvet a été réalisé, quand les documents d'arpentage seront reçus, le notaire sera contacté pour finaliser la vente.

### Recensement

Il aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 sur notre commune. Il y aura lieu de nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur dans les prochains mois. Désormais, il sera possible de répondre aux questionnaires par internet.

### Cloche de l'Eglise

Des travaux de remise en état du système de volée est à prévoir. Le devis établi par l'entreprise Bodet est de 1 568 €.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 28 avril 2016